



S.I.R.D.  
135, rue de l'Industrie  
38170 SEYSSINET-PARISSET

tél : 04.76.21.85.26  
fax : 04.76.49.03.79

N/Réf : DELCOM **07-09**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**Du Comité syndical**  
**du 21 janvier 2009**

Le vingt et un janvier deux mille neuf, à dix huit heures, le Comité du SIVOM, dûment convoqué s'est réuni au complexe sportif Aristide Bergès de Seyssinet-Pariset, sous la présidence de Michel BAFFERT, Président du SIRD

**Date de convocation** : 12 janvier 2009

Nombre de délégués en exercice : 18      Présents : 11      Votants : 12

**Présents** : MM BAFFERT(2), BOULARD, GAUTHIER, GILABERT, MOLINARO, REPELLIN, MMES CARRIER, DIDIER, GONNET, SAUNIER-PLUMAZ, TESSAIRE

**Absents excusés** : Mmes BROUZET, FRIER, MASTROMAURO, MM CARBONARI, COIGNE, JULLIEN, ROUX,

**Président de séance** : Michel BAFFERT

**Secrétaire de Séance** : Véronique GONNET

**Rappel du quorum** : 10

**OBJET** : **ETABLISSEMENTS SPORTIFS** : Rapporteur : Guy JULLIEN  
Reconstruction du gymnase Fleming : Composition du jury de concours-  
Modification

Le Vice-Président rapporte :

Par délibération n° 53-08 du 12 novembre 2008, la composition du jury de concours de l'opération de reconstruction du gymnase Alexandre Fleming à Sassenage a été validée par le comité syndical.

Suite à la défection de dernière minute de Monsieur DOUÇOT architecte conseil de la DDE, Mme CARGNEL Valérie, architecte chargé de mission au CAUE, a accepté de faire partie du jury.

Le choix des candidats admis à concourir et le jugement des offres sera réalisé par le jury désigné à cet effet, et composé des membres suivants

A voix délibérative:

Le Président du SIRD ou son représentant  
Cinq membres du comité ou leurs suppléants  
Monsieur D. PRUNEL représentant de la CICF - ou son remplaçant : M. H. RIVAL  
Monsieur GUYARD , représentant du CAUE  
Mme SICARD, Directrice de la Maison de l'Architecture  
Mme CARGNEL, représentant du CAUE

Membres avec voix consultative

Le Trésorier Principal de Fontaine  
La DDCCRF

Le Président demande au Comité d'arrêter la composition du jury et d'élire nominativement le Président du jury et les cinq membres du comité et leurs suppléants.

▪ Sont élus :

Président du jury : M. BAFFERT  
Membre : M. REPELLIN  
Membre : Y. BOULARD  
Membre : D. ROUX  
Membre : C. COIGNE  
Membre : G. JULLIEN

Représentant : M. BROUZET  
Suppléant : J. GAUTHIER  
Suppléant : M. MASTROMAURO  
Suppléant : A. CARBONARI  
Suppléant : P. MOLINARO  
Suppléant : J. TESSAIRE

Le Jury établira une sélection des meilleures prestations en observant les critères généraux du Code des Marchés Publics, en tenant compte plus particulièrement des points suivants classés par ordre:

- ⇒ Respect du programme
- ⇒ Qualité du parti architectural,
- ⇒ Qualité des solutions techniques proposées,
- ⇒ Respect des cibles HQE définies dans le programme
- ⇒ Coût de fonctionnement
- ⇒ Compatibilité avec l'enveloppe financière annoncée dans le programme

Le jury sera aidé dans son choix par une commission technique qui sera composée :

- d'un technicien du SIRD
- de la direction du SIRD
- du conducteur d'opération
- d'un représentant du futur gestionnaire
- d'un représentant du Conseil Général de l'Isère
- d'un bureau de contrôle technique
- d'un économiste de la construction
- d'un représentant de l'ALE, conseil auprès du SIRD en matière de HQE

le comité après délibération,

✓ VALIDE la composition du jury, tel que proposé dans la présente délibération.

✓ DIT Que les dépenses inhérentes au paiement des indemnités de jury seront imputées au chapitre 20 article 2031 du BP 2009.

CONCLUSIONS ADOPTÉES A L'UNANIMITÉ

Ainsi fait, les jours, mois et an susdits

Conforme au registre

Fait à Seyssinet-Pariset, le 22 janvier 2009  
Le Président, Michel BAFFERT